



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **11 septembre 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant: MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 08/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
  - 6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-02
  - 6.2 DÉROGATION MINEURE 2017-03
  - 6.3 DÉROGATION MINEURE 2017-04
  - 6.4 ABRI D'HIVER – AUTORISATION POUR LES CONSERVER JUSQU'AU 1ER OCTOBRE
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF
  - 8.1 SOUMISSION DÉPLACEMENTS TRANSFORMATEURS
  - 8.2 RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PIEUX
  - 8.3 SOUMISSION POUR LA MISE EN PLACE ET LA FINITION DE LA DALLE DE BÉTON À L'OUEST DE LA PATINOIRE
  - 8.4 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE VENTILATEURS
  - 8.5 BANDE DE PATINOIRE ET BAIES VITRÉES – MODIFICATION
  - 8.6 SOUMISSION POUR LA FINITION DE LA TABLETTE DE LA SALLE À MANGER
  - 8.7 OFFRE DE SERVICE – PLANS ET DEVIS POUR UNE DALLE STRUCTURALE
  - 8.8 SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DU DRAIN DES GOUTTIÈRES DU COMPLEXE SPORTIF
9. OFFRE D'ACHAT DE L'ANCIENNE SURFACEUSE À GLACE
10. TECQ – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
11. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – MODIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017
12. RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL (SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017)
13. MODIFICATION À LA RÉOLUTION 234-11-16 – AJOUT DES LOTS 4 924 742 ET 4 924 743
14. TARIFICATION POUR LA SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES RUES BRADETTE, MORIN ET AQUEDUC
15. LETTRE DE MM. JACQUES ET MARIO LAROCHELLE, RÉJEAN BRILLANT ET JEAN-PIER FRIGON
16. SOIRÉE SOCIALE DE L'UPA

17. LOCALISATION DES CONTENEURS ET CONCEPTION D'UN ENTREPÔT (SANS COMMODITÉS)
18. FOSSÉ D'ÉGOUTTEMENT POUR LES RUES BRILLANT ET LAROCHELLE
19. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 263
20. TRAVAUX RUE FAUCHON – TECQ ET AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE
21. PLATEFORME DE COMPOSTAGE – COÛT RÉVISÉ
22. VARIA
  - 22.1 *TERRAIN DE SOCCER*
  - 22.2 *TERRAIN DE BASEBALL*
23. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
24. LEVÉE DE LA SESSION

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[138-09-17](#)

### Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[139-09-17](#)

### Adoption du procès-verbal

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que les procès-verbaux en date du 07-08-2017 et du 08-08-2017 soient acceptés tel que présentés en se dispensant de la lecture.

## 3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 08/12

[140-09-17](#)

### Approbation des comptes à payer

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
317	Hydro-Québec	Lagunes, dégrillage, salles, garage	2 224,83 \$
319	Xérox	Copieur juillet	50,69 \$
320	Pomerleau Miguel	Remboursement taxes	429,94 \$
321	Banque CIBC	Remboursement taxes	272,80 \$
322	Revenu Québec	Avis de cotisation	13,00 \$
323	Télébec	Salle, garage, aqueduc	348,44 \$
324	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
325	Revenu Québec	DAS août 2017	10 415,74 \$
326	AD.R.C	DAS août 2017	4 774,00 \$
327	Soc. canadienne des postes	Fourniture timbres	488,64 \$
328	Pomerleau Miguel	Remboursement taxes	456,55 \$

329	Honco	Complexe	6 305,09 \$
330	Strongco	07-09	1 032,99 \$
331	Constructo Seao	Publication appel d'offres	24,39 \$
332	Société canad. des postes	Frais postal	51,89 \$
333	Opti-max	Garage	407,74 \$
334	Formules d'affaires CCL	Fourniture garage	365,76 \$
335	Plomberie Les Eskers	Rue Fauchon	172,35 \$
336	Somavrac	Chlorure de calcium	10 037,32 \$
337	Transport GDA	Rue Fauchon	15 694,09 \$
338	Équipements Protek	Équipements sécurité	358,82 \$
339	Distribution Sogitex	Aqueduc	800,81 \$
340	Location Lauzon	Complexe, rue Fauchon	5 965,20 \$
341	Société Pajula	Rue Fauchon	91,98 \$
342	M & M Nord-Ouest	Garage, outil	18,99 \$
343	Ville d'Amos	LET, écocentre, rue Fauchon	5 420,73 \$
344	Équipement Amos	09-08	136,97 \$
345	Épicerie Carignan	Essence, complexe	467,78 \$
346	PG Bilodeau	09-08	4 352,55 \$
347	CRCATNQ	Complexe	658,52 \$
348	PPH	Diesel	2 356,07 \$
349	Canadian Tire	Rue Fauchon	80,88 \$
350	Vitrierie Pomerleau	Bureau poste	22,82 \$
351	Boutique du bureau Gyva	Fourniture bureau	87,21 \$
352	Bois Turcotte	Complexe	95,04 \$
353	Béton Fortin	Rue Fauchon	7 628,72 \$
354	Plomb. G. Roy	Salle, rue Fauchon	472,27 \$
355	Mat 3+2 Ltée	Complexe	3 665,98 \$
356	Legault Métal	Rue Fauchon	798,88 \$
357	Sanimos	Récupération août	809,62 \$
359	Danny Lamoureux, élect.	Complexe, jeux d'eau	22 306,90 \$
360	H2Lab	Analyses eau potable et usée	267,37 \$
361	Artcad	Complexe	7 818,30 \$
362	Galarneau concassage	Fourniture concassé	24 144,75 \$
363	Livraison Parco	Messagerie	6,15 \$
364	Wolseley	Rue Fauchon	3 613,63 \$
365	Ateliers Dufour & ass.	07-09	1 825,76 \$
366	Médias Trancontinental	Publication appel d'offres	308,59 \$
367	Lawson Products	Garage	472,58 \$
		Honoraires professionnels	803,44 \$
	<b>Rémunération</b>		
	Employés		28 354,20 \$
	Conseil municipal		1 230,17 \$
<b>Total</b>			<b>179 129,67 \$</b>

*Légende : 98-05: Volvo    09-08: Freightliner    10-07: Inter    07-09: Niveleuse*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **Fondation Hospitalière d'Amos**

Sollicite une contribution annuelle dans le but de financer certains équipements médicaux pour améliorer la qualité des soins à l'hôpital d'Amos et aussi éviter le transfert de certains patients à l'extérieur.

#### **5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

## **6. URBANISME**

---

### **6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-02**

---

[141-09-17](#)

#### [Dérogation mineure 2017-02](#)

**Attendu que** Mme Agathe Sirois et M. Donald Jacques ont produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 11, rue de l'Église Ouest;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure affecte le lot 4 596 499 ;

**Attendu que** cette demande est située dans la zone Ra-4;

**Attendu que** cette demande consiste à accepter l'implantation d'un abri d'hiver en cours arrière et ayant une marge de recul arrière de 2.74 m (9') et situé à une distance de 4.877 m (16') du bâtiment principale;

**Attendu que** l'abri d'hiver a une hauteur et une largeur de 3.658 m (12') et une longueur de 7.92 m (26');

**Attendu que** lors de l'achat du terrain vacant, celui-ci était situé dans une zone mixte (résidentielle et commerciale);

**Attendu que** la Municipalité possède une servitude sur ledit lot;

**Attendu que** la Municipalité avait refusé l'émission d'un permis de construction d'un garage sur ladite servitude;

**Attendu que** la Municipalité a autorisé la construction d'une résidence sur ladite servitude dans ce secteur (résolution numéro 116-07-17);

**Attendu que** l'agrandissement est nécessaire pour l'entreposage de leurs équipements motorisés à l'intérieur dudit bâtiment secondaire;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme n'a pu siéger ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque, il est résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la dérogation mineure est refusée, mais propose l'agrandissement du garage actuel de même dimension et au même endroit où l'abri d'hiver dérogatoire se situe.

### **6.2 DÉROGATION MINEURE 2017-03**

---

[142-09-17](#)

#### [Dérogation mineure 2017-03](#)

**Attendu que** Mme Christine Simard et M. Marco Bélanger ont produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 71 rue Principale Nord ;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure affecte le lot 3 615 086 ;

**Attendu que** cette demande est située dans la zone MX-1;

**Attendu que** cette demande consiste à accepter une élévation d'un bâtiment secondaire non résidentiel de 1.22 m (4') et par le fait même, la hauteur totale dudit bâtiment serait près de 7.62 m (25');

**Attendu que** la hauteur des murs serait conforme, mais pas la hauteur totale qui dans cette zone, est de 6.4 m (21’);

**Attendu que** l’acceptation de cette dérogation mineure permettrait au propriétaire de vendre sa propriété;

**Attendu que** le comité consultatif d’urbanisme n’a pu siéger ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion, il est résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la dérogation mineure est refusée.

### ***6.3 DÉROGATION MINEURE 2017-04***

---

[143-09-17](#)

#### **Dérogation mineure 2017-04**

**Attendu que** M. Martin Sabourin-Lefebvre a produit une demande de dérogation mineure concernant l’immeuble situé au 61, rue Sylvio-Langlois ;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure affecte le lot 3 615 007 ;

**Attendu que** cette demande est située dans la zone Ra-6;

**Attendu que** cette demande consiste à accepter l’implantation d’un spa en cour avant;

**Attendu que** le demandeur a installé une clôture intimité;

**Attendu que** le comité consultatif d’urbanisme n’a pu siéger ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion, il est résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la dérogation mineure est acceptée.

### ***6.4 ABRI D’HIVER – AUTORISATION POUR LES CONSERVER JUSQU’AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE***

---

[144-09-17](#)

#### **Abri d’hiver – autorisation pour conserver jusqu’au 1<sup>er</sup> octobre**

**Attendu que** l’inspecteur a transmis des lettres demandant l’enlèvement des abris d’hiver;

**Attendu que** la Municipalité a reçu des demandes demandant la conservation desdits abris jusqu’au 1<sup>er</sup> octobre, soit le début de la période permise pour ce genre d’abris;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel, il est résolu ce qui suit :

**D’accepter** les abris d’hiver jusqu’au 1<sup>er</sup> octobre prochain sans donner un constat d’infraction;

De transmettre une lettre aux contribuables ayant encore leur abri d'hiver d'érigé leur mentionnant qu'ils peuvent les conserver, mais leur mentionnant que le 2 mai prochain, leur abri devra être entreposé dans la cour arrière et que la toile devra être enlevée.

## **7. COMMISSION DES LOISIRS**

---

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois d'août.

## **8. TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF**

---

### **8.1 SOUMISSION DÉPLACEMENTS TRANSFORMATEURS**

---

[145-09-17](#)

#### [Soumission déplacements transformateurs](#)

**Attendu qu'**il y a un transformateur situé à proximité de la porte située au sud-ouest du complexe sportif;

**Attendu que** ledit transformateur doit être déménagé;

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission à Danny Lamoureux entrepreneur électrique pour le déplacement dudit transformateur;

**Attendu que** le montant soumissionné est de 2 162 \$;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement d'accepter la soumission de Danny Lamoureux entrepreneur électrique pour le déplacement du transformateur.

### **8.2 RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PIEUX**

---

[146-09-17](#)

#### [Résultat de l'ouverture des soumissions pour la fourniture et l'installation de pieux](#)

**Attendu que** la municipalité avait demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de pieux;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 août dernier;

**Attendu que** les soumissions sont conformes;

**Attendu que** le résultat des soumissions reçues se résume comme suit:

Soumissionnaire	Montant
Pieux Vistech Abitibi inc.	43 300 \$
Technopieux Québec Est inc.	39 260 \$

**Attendu que** la firme Artcad recommande la soumission provenant Technopieux Québec Est inc., car elle est plus avantageuse;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**D'**accepté la soumission de Technopieux Québec Est inc..

**8.3 SOUMISSION POUR LA MISE EN PLACE ET LA FINITION DE LA DALLE DE BÉTON  
À L'OUEST DE LA PATINOIRE**

---

147-09-17

**Soumission pour la mise en place et finition de la dalle à l'ouest de la patinoire**

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé deux (2) soumissions pour la mise en place et finition de béton pour la dalle située à l'ouest de la patinoire;

**Attendu que** le résumé des soumissions est le suivant :

Soumissionnaire	Montant
Polydalle inc.	4 500 \$
Intégral Béton	3 500 \$

**Attendu que** la soumission de Polydalle inc. ne comprend pas les éléments suivants :

- Les traits de scie (800 \$);
- Le scellant (700 \$);
- Les durcisseurs;
- Le levage de treillis, et;
- Le béton.

**Attendu que** la soumission d'Intégral béton ne comprend pas les éléments suivants :

- La location de la pompe à béton;
- Le béton, et;
- La main-d'œuvre attitrée au pompage du béton.

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Intégral Béton.

**8.4 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE VENTILATEURS**

---

148-09-17

**Soumission pour la fourniture de ventilateurs**

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission pour la fourniture de cinq (5) ventilateurs à l'entreprise Lanoix et Larouche inc.;

**Attendu que** la soumission se résume comme suit :

Fourniture de ventilateurs isolés :	8 300 \$
Installation en usine :	4 400 \$
Installation au complexe :	3 900 \$
Installation du sélecteur de position :	900 \$

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu d'accepter la soumission dans son intégralité.

	Pour	Contre
Raymond Carignan		
Jacques Larochelle	X	
Fernand Dion	X	
Mario Inkel	X	
André Lévesque		X
Robert Blais	X	

La résolution est adoptée

## **8.5 BANDE DE PATINOIRE ET BAIES VITRÉES – MODIFICATION**

---

**149-09-17**

### **Bande de patinoire et baies vitrées – modification**

**Attendu que** le document d'appel d'offres mentionnait des baies vitrées ayant une hauteur de 1524 mm en arrière des buts et dans les rayons;

**Attendu que** les baies vitrées doivent avoir une hauteur de 1 828 mm en arrière des buts et dans les rayons;

**Attendu qu'**une porte d'accès doit être installée sur le côté ouest à proximité de la porte de la surfaceuse;

**Attendu que** le coût des modifications est de 12 965 \$;

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé d'enlever le filet protecteur prévu à l'extrémité nord;

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé d'enlever le revêtement de plastique situé à l'extérieur de la bande, car il n'est pas nécessaire (esthétique);

**Attendu que** le montant total des crédits s'élève à 5 055 \$;

**Attendu que** l'entreprise est disposée à donner un crédit supplémentaire de 1 285 \$;

Attendu que le montant total de la soumission avec les présentes modifications est de 180 000 \$ plus taxes;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement d'accepter les modifications ci-haut mentionnées.

## **8.6 SOUMISSION POUR LA FINITION DE LA TABLETTE DE LA SALLE À MANGER**

---

**150-09-17**

### **Soumission pour la finition de la tablette de la salle à manger**

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission à Ébénisterie RN pour la finition de la tablette située dans la salle à manger;

**Attendu que** le montant de la soumission est de 1 780 \$ ;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Laroche et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Ébénisterie RN.

## **8.7 OFFRE DE SERVICE – PLANS ET DEVIS POUR UNE DALLE STRUCTURALE**

---

**151-09-17**

### **Offre de service – plans et devis pour une dalle structurale**

**Attendu que** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier désire construire une dalle structurale à l'ouest de la patinoire;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission à notre firme d'ingénierie, LeadR pour les plans et devis de ladite dalle;

**Attendu que** leur offre de service est au montant de 1 500 \$;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement d'accepté la soumission de LeadR. :

**8.8 SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DU DRAIN DES GOUTTIÈRES DU COMPLEXE SPORTIF**

---

152-09-17

**Soumission pour la réparation du drain des gouttières du complexe sportif**

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a fait inspecter les drains des gouttières du complexe sportif par Plomberie Germain Roy;

**Attendu que** suite à cette inspection, il appert que les drains fonctionnent bien, mais que la sortie d'évacuation est obstruée;

**Attendu qu'**au printemps ainsi qu'à l'automne il y a des odeurs d'humidités dans l'entrée du complexe, soit à proximité de ladite sortie des drains;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission à Plomberie Germain Roy pour la réparation de ladite sortie des drains;

**Attendu que** le montant de ladite soumission est de 12 400 \$;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement d'accepter la soumission de Plomberie Germain Roy.

**9. OFFRE D'ACHAT DE L'ANCIENNE SURFACEUSE À GLACE**

---

Reporté à une séance ultérieure

*M. Raymond Carignan quitte la salle de délibération. M. Mario Inkel agit comme maire suppléant. Il est 20h56.*

**10. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

---

153-09-17

**TECQ – approbation de la programmation des travaux révisée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Attendu que** la municipalité doit soumettre, avant le 15 octobre de chaque année, le formulaire de présentation de la programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de la présente programmation révisée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

#### **11. OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION – MODIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

---

[154-09-17](#)

#### [Office municipal d’habitation – modification des prévisions budgétaires 2017](#)

**Attendu que** l’Office municipal a adopté des prévisions budgétaires modifiant celles adoptées pour l’année 2017;

**Attendu que** les modifications affectent uniquement le poste amélioration/modernisation;

**Attendu que** les modifications entraînent une augmentation de 300 \$ de la contribution de la municipalité;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement d’approuvé les nouvelles prévisions budgétaires pour l’année 2017.

*M. Raymond Carignan est de retour. M. Mario Inkel reprend son siège de conseiller. Il est 21h01.*

#### **12. RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL (SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017)**

---

[155-09-17](#)

#### [Rémunération pour le personnel électoral \(Scrutin du 05 novembre 2017\)](#)

**Attendu que** les élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**Attendu qu’à** cette fin, la municipalité aura besoin d’embaucher du personnel électoral pour la tenue des élections et de rémunérer celui-ci;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement de fixer la rémunération pour le personnel électoral tel que décrit ci-dessous;

**Président d'élection :**

Pour l'ensemble de ses fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

845 \$	dans le cadre d'élection sans opposition, ou;
1 200 \$	dans le cadre d'élection avec scrutin.

**Secrétaire d'élection :**

Pour l'ensemble de ses fonctions, la secrétaire d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

634 \$	dans le cadre d'élection sans opposition, ou;
990 \$	dans le cadre d'élection avec scrutin.

**Scrutateur :**

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de :

135 \$	pour la journée du vote par anticipation;
135 \$	pour la journée du scrutin.

**Secrétaire de bureau de vote :**

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de :

110 \$	pour la journée du vote par anticipation;
110 \$	pour la journée du scrutin.

**Président de la table de vérification :**

Le président de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

110 \$	pour la journée du vote par anticipation;
135 \$	pour la journée du scrutin.

**Membre de la table de vérification :**

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

90 \$	pour la journée du vote par anticipation;
90 \$	pour la journée du scrutin.

**Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :**

Tout préposé à l'information a le droit de recevoir une rémunération de :

90 \$	pour la journée du vote par anticipation;
110 \$	pour la journée du scrutin.

**Un réviseur d'une commission de révision :**

Un réviseur d'une commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de 13 \$ par heure.

**Secrétaire d'une commission de révision :**

Une secrétaire d'une commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de 12 \$ par heure.

**Un agent réviseur d'une commission de révision :**

Un agent réviseur d'une commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de 10 \$ par heure.

**Personnel en formation :**

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 10 \$ pour toute session de formation.

**13. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 234-11-16 - AJOUT DES LOTS 4 924 742 ET 4 924 743**

156-09-17

Modification à la résolution 234-11-16 – ajout des lots 4 924 742 et 4 924 743

**Attendu que** les numéros de lot 4 924 742 et 4 924 743 sont manquants à la résolution numéro 234-11-16, mais figurent sur la résolution numéro 208-10-16;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement de modifier le texte de la résolution numéro 234-11-16 par ce qui suit :

**D'accepter** les demandes desdits propriétaires;

**De** mandater la firme géoposition pour effectuer les relevés pour la servitude identifiée ci-dessous (en rouge) et traversant les lots 4 924 742, 4 924 743, 4 924 754 et 3 615 183 ;



**De** mandater Me Sylvie Gagnon pour la ratification de ladite servitude;

**D'autoriser** le Maire M. Raymond Carignan ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud, à ratifier ladite servitude.

**14. TARIFICATION POUR LA SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES RUES BRADETTE, MORIN ET AQUEDUC**

157-09-17

Tarification pour la servitude sur une partie des rues Bradette, Morin et Aqueduc

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a proposé deux (2) types de tarification, l'une selon le frontage et l'autre selon le nombre de terrains touché;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie des tarifications proposées;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement de répartir la servitude par le nombre de lots affectés.

*M. le conseiller Mario Inkel demande d'ajournement la session. Il est 21h10.  
Reprise de la session. Il est 21h13.*

#### **15. LETTRE DE MM. JACQUES ET MARIO LAROCHELLE, RÉJEAN BRILLANT ET JEAN-PIER FRIGON**

---

158-09-17

#### [Lettre de MM. Jacques et Mario Larochelle, Réjean Brillant et Jean-Pier Frigon](#)

**Attendu que** la municipalité a reçu une lettre de MM. Jacques et Mario Larochelle, Réjean Brillant et Jean-Pier Frigon concernant la tarification des prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout et du chemin public du secteur de la rue Brillant et Larochelle qui est facturée lors de la vente de leurs terrains;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de ladite lettre;

**Attendu qu'**un règlement sur la taxation et la tarification doit s'adopter annuellement;

**Attendu que** M. Jacques Larochelle a pris part aux délibérations en tant que membre du conseil municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement que comme le règlement de taxation et de tarification sera révisé après l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018.

#### **16. SOIRÉE SOCIALE DE L'UPA**

---

159-09-17

#### [Soirée sociale de l'UPA](#)

**Attendu que** le Comité Soirée sociale UPA, secteur centre organise la 40<sup>e</sup> soirée sociale qui aura lieu le 18 novembre prochain;

**Attendu que** cette soirée souligne les efforts des gens du secteur agricole de notre MRC;

**Attendu qu'**il sollicite l'appui financier de notre municipalité en achetant un espace publicitaire;

Attendu que M. le conseiller André Lévesque déclare son conflit d'intérêts et il n'a pas pris part aux délibérations ainsi qu'à la prise de décision;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement d'acheter un espace publicitaire au montant de 60 \$.

## 17. LOCALISATION DES CONTENEURS ET CONCEPTION D'UN ENTREPÔT (SANS COMMODITÉS)

---

160-09-17

### Localisation des conteneurs et conception d'un entrepôt ( sans commodités)

**Attendu que** la Municipalité possède un (1) conteneur maritime et que le Festival du Camion a fait don d'un deuxième conteneur maritime de même dimension;

**Attendu qu'**une surface a été préparée au sud du pavillon;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission pour la conception de ferme de toit à Lanoix et Jeanson d'Amos et elle se résume comme suit : Fourniture de 21 fermes avec 2 bouts au montant de 4 998.20 \$;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**accepter la localisation de l'entrepôt (sans commodités) au sud du pavillon;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer ou à faire effectuer les travaux pour la conception dudit bâtiment.

## 18. FOSSÉ D'ÉGOUTTEMENT POUR LES RUES BRILLANT ET LAROCHELLE

---

161-09-17

### Fossé d'égouttement pour les rues Brillant et Larochelle

**Attendu que** les travaux préparatifs pour la signature de la servitude vont débiter au cours de la prochaine semaine;

**Attendu que** ladite servitude pourra être ratifiée au cours des prochaines semaines;

**Attendu qu'**il serait préférable d'effectuer l'aménagement du fossé d'égouttement avant le prochain hiver et tel qu'illustré à la résolution numéro 157-09-17 ou légèrement modifié par les propriétaires des lots touchés;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**effectuer le fossé d'égouttement pour améliorer la qualité des rues de ce secteur;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier a effectuer ou à faire effectuer les travaux demandés des soumissions et à faire effectuer les travaux reliés au fossé d'égouttement de ce secteur.

## 19. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 263

---

162-09-17

### Emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt numéro 263

**Attendu que** le règlement d'emprunt a été approuvé par le M.A.M.O.T. le 10 août dernier;

**Attendu que** la Municipalité peut effectuer un emprunt temporaire jusqu'au moment d'effectuer le financement permanent;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer un emprunt temporaire d'un montant maximal d'un 1 700 000 \$ auprès de notre institution financière;

**Que** l'utilisation de ce montant devra être effectuée comme une marge de crédit et selon les dépenses effectuées.

## **20. TRAVAUX RUE FAUCHON - TECQ ET AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE**

---

163-09-17

### Travaux rue Fauchon – TECQ et affectation du surplus libre

**Attendu que** la Municipalité a effectué des travaux sur son réseau pluvial sur la rue Fauchon;

**Attendu que** le conseil municipal désire affecter les factures de G.D.A. et de Wolseley dans le cadre du programme de la TECQ avec la mention suivante : réseau pluvial;

**Attendu que** le montant total des factures est de 17 500 \$;

**Attendu que** le conseil municipal désire affecter un montant de 14 800 \$ du surplus libre – aqueduc et égout au présent exercice;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie de la résolution;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à inclure lesdites factures dans le cadre du programme de la TECQ, pour un montant total de 17 500 \$;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à affecter un montant de 14 800 \$ du surplus libre – aqueduc et égout au présent exercice et à l'égard des travaux réalisés sur la rue Fauchon.

## **21. PLATEFORME DE COMPOSTAGE - COÛT RÉVISÉ**

---

164-09-17

### Plateforme de compostage – coût révisé

**Attendu que** le conseil municipal a reçu copie des documents produits par la M.R.C. d'Abitibi;

**Attendu que** selon les scénarios proposés, la contribution annuelle de notre localité varierait de 13 719 \$ à 16 191 \$;

**Attendu que** selon l'estimation des coûts, le coût annuel par porte serait le suivant :

Description	Coût
Avec bac – sans subvention	52.54 \$
Sans bac – sans subvention	41.34 \$
Avec bac – avec subvention	46.53 \$
Sans bac – sans subvention	39.13 \$

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

**Que** le conseil municipal trouve exorbitants les coûts prévus pour ladite plateforme;

**Que** la Municipalité se retire du projet de la plateforme de compostage.

## **22. VARIA**

---

## **22.1 TERRAIN DE SOCCER**

---

**165-09-17**

### **Terrain de soccer**

**Attendu que** la programmation de la TECQ a été approuvée par les membres du conseil municipal et qu'un montant de 25 000 \$ est prévu pour compléter les travaux sur le terrain de soccer;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier demande l'autorisation du conseil municipal pour compléter les travaux d'aménagement dudit terrain tout en respectant le montant prévu dans la programmation de la TECQ;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu ce qui suit :

**D'autoriser** le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer ou à faire effectuer les travaux d'aménagement pour finaliser le terrain de soccer en respectant le montant apparaissant dans la programmation de la TECQ.

	Pour	Contre
Raymond Carignan		
Jacques Laroche		X
Fernand Dion	X	
Mario Inkel	X	
André Lévesque	X	
Robert Blais	X	

La résolution est acceptée.

## **22.2 TERRAIN DE BASEBALL**

---

**166-09-17**

### **Terrain de baseball**

**Attendu que** la programmation de la TECQ a été approuvée par les membres du conseil municipal et qu'un montant de 50 000 \$ est prévu pour revitaliser le terrain de baseball ;

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier demande l'autorisation du conseil municipal pour effectuer les travaux de revitalisation dudit terrain tout en respectant le montant prévu dans la programmation de la TECQ;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu ce qui suit :

**D'autoriser** le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer ou à faire effectuer les travaux de revitalisation du terrain de baseball en respectant le montant apparaissant dans la programmation de la TECQ.

## **23. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

## **24. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 22h10.

**Raymond Carignan**  
**Maire**

**Richard Michaud**  
**Directeur Général /Sec. Très.**